

Medical Eligibility Committee
Comité d'admissibilité médicale



Rapport annuel
2016-2017

Medical Eligibility Committee

151 Bloor Street West, 9th floor
Toronto ON M5S 1S4

Telephone 416-327-8512
Toll free 1-866-282-2179
TTY 416-326-7TTY (889)
TTY Toll free 1-877-301-0TTY (889)
Facsimile 416-327-8524

Comité d'admissibilité médicale

151, rue Bloor ouest, 9^e étage
Toronto ON M5S 1S4

Téléphone 416-327-8512
Sans frais 1-866-282-2179
ATS 416-326-7889
ATS sans frais 1-877-301-0889
Télécopieur 416-327-8524



L'honorable D^r Eric Hoskins
Ministre de la Santé et des Soins de longue durée
Bureau du ministre
Édifice Hepburn, 10^e étage
80, rue Grosvenor
Toronto (Ontario) M7A 2C4

Le 30 juin 2017

Monsieur le Ministre,

Objet : Rapport annuel du Comité d'admissibilité médicale

Au nom du Comité d'admissibilité médicale, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'exercice 2016-2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "DL Borenstein".

Dr. David Borenstein
Le président, Comité d'admissibilité médicale,

Table des matières

Lettre au ministre	1
Table des matières	2
Fondement juridique et mandat	3
Mission	3
Faits saillants.....	3
Recrutement du président et de membres.....	3
Système de gestion de cas.....	3
Examen des processus.....	4
Statistiques	4
Sommaire des activités.....	4
Décisions	4
Normes de service	5
Membres.....	5
Membre du Comité au 31 mars 2017	5
Personnel	5
Renseignements financiers.....	6

Fondement juridique et mandat

Le Comité d'admissibilité médicale (Comité) a été créé en vertu de la Loi sur l'assurance-santé, L.R.O. 1990, chap. H.6. Il tranche de façon indépendante toutes les questions de droit et de fait relevant de son champ de compétence.

En cas de différend concernant une décision de la directrice générale ou du directeur général de l'Assurance-santé de l'Ontario selon laquelle un assuré n'a pas droit à un service assuré dans un hôpital ou un établissement de santé du fait que ce service n'est pas nécessaire du point de vue médical, l'affaire peut être renvoyée au Comité.

S'il l'estime nécessaire, le Comité peut rencontrer l'assuré et discuter de l'affaire avec lui et son médecin. Après avoir étudié l'affaire, il recommande au directeur général ou à la directrice générale de payer ou de refuser de payer, selon le cas, la ou les sommes auxquelles l'assuré estime avoir droit. Les décisions du Comité lient le directeur général ou la directrice générale de l'Assurance-santé de l'Ontario.

Mission

Le Comité d'admissibilité médicale agira avec intégrité afin d'assurer un examen juste, équitable et professionnel des dossiers qui lui sont soumis, tout en se conformant aux lois pertinentes et en étant responsable de ses décisions et de ses gestes.

Faits saillants

Recrutement du président et de membres

Le processus de recrutement d'un nouveau président a débuté en 2016-2017 et le Dr David Borenstein a été nommé président le 23 mai 2017.

Le recrutement de membres supplémentaires devrait être terminé en 2017-2018.

Système de gestion de cas

En 2016-2017, le Secrétariat des conseils de santé, qui fournit des services de soutien administratif et de gestion de cas au Comité, ainsi qu'à la Commission d'appel et de révision des professions de la santé (CARPS), à la Commission d'appel et de révision des services de santé (CARSS), au Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C (POAVHC) et à la Commission de révision des paiements effectués aux médecins, a modifié le flux de production de son système électronique de gestion de cas afin de suivre les progrès des appels faits au Comité.

Examen des processus

Un examen des processus opérationnels du Secrétariat des conseils de santé a débuté en 2016-2017. Cet examen est mené par le Bureau de l'innovation organisationnelle du ministère de la Santé et des Soins de longue durée qui présentera ses recommandations visant la mise à jour des processus du Secrétariat, s'il y a lieu, afin de mieux protéger les renseignements personnels sur la santé.

Statistiques

Sommaire des activités

Le Comité a reçu 8 demandes d'examen en 2016-2017. Au cours de l'exercice 2016-2017, le Comité n'avait pas de président et comptait seulement deux membres pendant la première moitié de l'exercice et un seul membre pendant la seconde moitié. En vertu de la Loi sur l'assurance-santé, trois membres constituent le quorum et suffisent pour exercer toutes les fonctions du Comité. Or, comme il n'avait pas trois membres, le Comité n'a pu traiter aucune demande en 2016-2017.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le recrutement de membres supplémentaires pour le Comité devrait être terminé en 2017-2018. Rendre des décisions sur les demandes d'examen en instance sera prioritaire pour le Comité lorsqu'il aura suffisamment de membres pour constituer un quorum.

	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17
Demandes reçues ¹	—	—	—	6	8
Demandes examinées	4	8	4	8	0
Décisions rendues	4	8	4	8	0

Décisions

	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17
Demandes rejetées	3	7	4	8	0
Demandes approuvées	0	0	0	0	0
Décisions reportées	1	1	0	0	0
Total	4	8	4	8	0

¹ En 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, la Direction des services de santé du ministère de la Santé et des Soins de longue durée fournissait au Comité les services de soutien administratif et de gestion de cas, qui étaient accessibles au public dans le site Web du ministère.

Normes de service

Dès que le Comité aura le nombre de membres exigé par la loi, sa norme de service consistera à examiner les questions qui relèvent de son mandat et à rendre ses décisions dans un délai de quatre mois après réception des demandes.

Membres

Le ministre de la Santé et des Soins de longue durée peut nommer jusqu'à 15 médecins au Comité. Cependant, au 31 mars 2017, le Comité n'avait pas de président et comptait un seul membre. En vertu de la Loi sur l'assurance-santé, trois membres constituent le quorum et suffisent pour exercer toutes les fonctions du Comité.

Pour satisfaire aux exigences législatives et assurer le bon fonctionnement du Comité, un président a été nommé le 23 mai 2017 et le Comité est actuellement en processus de recrutement de nouveaux membres.

Tous les membres du Comité sont nommés à temps partiel.

Membre du Comité au 31 mars 2017

Nom	Nomination initiale	Fin du mandat
Susan Au	Février 2008	Février 2018

Personnel

Le Comité bénéficie du soutien de 21 employés du Secrétariat des conseils de santé du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Le Secrétariat est dirigé par une registrare et comprend un adjoint de direction, une équipe de gestion de cas, une équipe de soutien administratif et une équipe informatique.

Le Secrétariat des conseils de santé fournit aussi un soutien à quatre autres organismes d'arbitrage, à savoir la CARPS, la CARSS, le Comité de révision pour le POAVHC et la Commission de révision des paiements effectués aux médecins. Le Comité partage également ses bureaux et les salles d'audience de Toronto avec ces organismes d'arbitrage. De plus, le Secrétariat des conseils de santé traite les demandes d'indemnité quotidienne et de remboursement des dépenses présentées par les membres du public qui siègent aux ordres de réglementation des professions de la santé.

Renseignements financiers

Les renseignements financiers présentés ci-après ne comprennent pas les salaires du personnel du Secrétariat des conseils de santé ni les frais liés à ses installations. Ces dépenses sont partagées entre le Comité, la CARPS, la CARSS, le Comité de révision pour le POAVHC et la Commission de révision des paiements effectués aux médecins et englobent également les dépenses liées au traitement, par le Secrétariat, des demandes d'indemnité quotidienne et de remboursement des dépenses présentées par les membres du public qui siègent aux ordres de réglementation des professions de la santé.

Des dépenses ont été réalisées en 2016-2017 même si le Comité n'a traité aucune demande d'examen pendant cette période. Ces dépenses sont le fait de demandes de remboursement présentées par les membres du Comité en 2016-2017 pour les demandes d'examen traitées en 2015-2016.

On s'attend à ce que les dépenses augmentent en 2017-2018 après que le Comité aura fini de recruter ses membres et commencera à traiter les demandes d'examen en suspens.

Catégorie de dépense	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17
Palements d'indemnité quotidienne – temps partiel	1 992	3 733	1 328	1 328	739
Déplacements et autres coûts ²	200	508	111	24	1,495 ³
Total⁴	2 192	4 241	1 439	1 352	2 234

² Peut comprendre les frais de transport, d'hébergement et de repas.

³ La majeure partie de ces coûts a été engagée pour traduire les documents et rendre accessibles les documents publics (p. ex., les plans d'activités).

⁴ Les totaux peuvent ne pas concorder avec les dépenses déjà présentées par la Direction des services de santé, le Secrétariat des conseils de santé ayant reçu des renseignements mis à jour sur les dépenses après que la Direction des services de santé a présenté les dépenses.